



Programmes de bachelier supplémentaire Vademecum 2013–2014

I. Principe

L'Université Saint-Louis offre à ses étudiants la possibilité **d'obtenir un deuxième grade de bachelier**, en complément de leur programme principal. Cette possibilité repose sur les processus d'admission personnalisée et de valorisation des acquis, prévus par les articles 60 et 61 du Décret dit "de Bologne", du 31 mars 2004 de la Communauté française.

Le principe : la valorisation des crédits obtenus au cours du programme principal permet de réduire la durée du deuxième programme à concurrence de maximum 120 crédits.

Dès lors, ce deuxième grade de bachelier peut être obtenu en suivant au minimum 60 crédits supplémentaires.

Des programmes standards sont présentés sur les pages web de Saint-Louis. Il est à noter qu'ils sont susceptibles d'être adaptés le cas échéant au parcours individuel de l'étudiant.

Liste des programmes existants :

Programme de bachelier supplémentaire en Philosophie

Pour Bachelier principal en

- Langues et littératures françaises et romanes
- Histoire (Lettres, sociétés et civilisations et Sociétés contemporaines)
- Langues et littératures modernes: germaniques
- Droit
- Sciences politiques
- Information et communication
- Sociologie et anthropologie

Programme de bachelier supplémentaire en Histoire

Pour Bachelier principal en

- Droit
- Langues et littératures françaises et romanes

Programme de bachelier supplémentaire en Langues et littératures françaises et romanes

Pour Bachelier principal en

- Philosophie

Programme de bachelier supplémentaire en Droit

Pour Bachelier principal en

- Sciences économiques et de gestion
- Sciences politiques
- Ingénieur de gestion

Programme de bachelier supplémentaire en Sciences économiques et de gestion

Pour Bachelier principal en

- Information et communication
- Droit
- Philosophie
- Sciences politiques
- Sociologie et anthropologie

Programme de bachelier supplémentaire en Information et communication

Pour Bachelier principal en

- Droit
- Sciences économiques et de gestion
- Histoire (Lettres, sociétés et civilisations et Sociétés contemporaines)
- Ingénieur de gestion
- Philosophie
- Langues et littératures françaises et romanes
- Sciences politiques
- Sociologie et anthropologie

Programme de bachelier supplémentaire en Sciences politiques

Pour Bachelier principal en

- Droit
- Sciences économiques et de gestion
- Histoire (Lettres, sociétés et civilisations et Sociétés contemporaines)
- Information et communication
- Ingénieur de gestion
- Philosophie
- Langues et littératures françaises et romanes
- Sociologie et anthropologie

Programme de bachelier supplémentaire en Sociologie et anthropologie

Pour Bachelier principal en

- Sciences économiques et de gestion
- Histoire (Lettres, sociétés et civilisations et Sociétés contemporaines)
- Information et communication
- Ingénieur de gestion
- Philosophie
- Langues et littératures françaises et romanes
- Sciences politiques

Programme de bachelier supplémentaire en Ingénieur de gestion

Pour Bachelier principal en

- Droit

II. Fonctionnement

L'étudiant qui envisage d'obtenir un deuxième grade de bachelier a la possibilité d'**anticiper des cours du programme** visé, dès son inscription à Saint-Louis, et ce dans le cadre de son programme de bachelier principal.

Ces cours sont suivis « à titre complémentaire » et n'interviennent pas dans le calcul de la moyenne du bac principal. L'article 12 du *Règlement des études et des examens* prévoit que « les résultats d'évaluation portant sur des cours auxquels l'étudiant est inscrit à titre complémentaire peuvent être pris en compte dans une année d'études ou d'un cycle d'études auquel l'étudiant s'inscrirait ultérieurement », en l'occurrence en cas d'inscription ultérieure à un deuxième grade de bachelier.

Exemple : un étudiant inscrit à titre principal en droit et qui souhaite obtenir également un grade de bachelier en sciences politiques peut, dès sa première année de BA en droit, suivre un ou plusieurs cours de BA en sciences politiques. Ces cours seront choisi(s) dans l'offre standard du « programme bachelier supplémentaire en sciences politiques pour porteur d'un grade de bachelier en droit ».

Dès que l'étudiant est inscrit en 3^e année de son programme principal, l'inscription effective dans un deuxième programme de bachelier (avec réduction de la durée des études) peut être autorisée par la *Commission de valorisation des acquis* (CEVA) de la Faculté du 2^e grade visé.

La commission observe pour chaque cas, les cours qui ont déjà été accumulés « à titre complémentaire » et, sans se prononcer sur la teneur des notes obtenues (elle ne décerne ni crédits ni reports ni mention), elle définit le cursus qu'il reste à suivre, eu égard à l'inscription de l'étudiant en Bachelier principal. Elle s'assure en outre que le programme compte au minimum 60 ECTS effectifs (dont certains ont été suivis anticipativement).

Ex : l'étudiant en droit a déjà suivi 6 cours du « bachelier en sciences politiques pour porteur d'un grade de bachelier en droit » au moment d'entamer sa troisième année de droit. Il présente son dossier à la commission de valorisation des acquis de la Faculté de sciences économiques, sociales, politiques et de la communication qui l'admet au bachelier en sciences politiques et fixe définitivement le programme restant à suivre pour obtenir le grade de bachelier en sciences politiques.

III. Concrètement : chronologie

1. **Phase d'anticipation des cours du programme de bachelier supplémentaire** (Cours complémentaires suivis en parallèle de l'inscription en première et/ou deuxième et/ou troisième année du baccalauréat principal)

Information sur le contenu du programme

Les informations sur le programme du baccalauréat supplémentaire sont données par le secrétariat de la Faculté qui en décerne le diplôme, c'est-à-dire, **par le secrétariat de Faculté du baccalauréat supplémentaire.**

Ex : l'étudiant inscrit à titre principal en droit qui souhaite réaliser un baccalauréat supplémentaire en sciences politiques s'informerait sur le programme auprès du secrétariat ESPO.

Il est à noter que le programme définitif de l'étudiant sera fixé par la CEVA au moment de son admission personnalisée en 3^e année du programme de bachelier supplémentaire en fonction du cursus de l'étudiant et des éventuelles modifications des programmes de bachelier.

Inscription aux cours complémentaires

L'étudiant s'inscrit à un maximum de 6 cours complémentaires par an. Il remplit le formulaire de demande d'inscription aux cours complémentaires disponible dans tous les secrétariats facultaires et le dépose **auprès du secrétariat de Faculté du baccalauréat supplémentaire.** Ceci permet de vérifier que l'étudiant choisit des cours qui font partie du programme standard, et qu'il les suit au moment le plus adéquat vu les séquences de cours.

La date ultime de dépôt de la demande d'inscription aux cours complémentaires est fixée au :

- **15 octobre 2013** pour les cours du 1^{er} quadrimestre,
- **14 février 2014** pour les cours du 2^e quadrimestre

L'étudiant reçoit ensuite par courrier postal un bulletin de virement l'invitant à payer le montant des droits d'inscription aux cours complémentaires (voir tarif ci-dessous).

L'étudiant peut également se rendre au service des inscriptions pour payer par Bancontact. C'est le paiement de ces droits qui rend l'inscription effective.

La date ultime de paiement des cours complémentaires est fixée au :

- **30 novembre 2013** pour les cours du 1^{er} quadrimestre,
- **31 mars 2014** pour les cours du 2^e quadrimestre.

L'étudiant qui n'a pas acquitté dans les délais le montant des droits dus voit sa demande d'inscription annulée. Aucun rappel de paiement n'est envoyé. Aucun remboursement n'est effectué.

Remarque:

L'étudiant peut vérifier que son paiement a bien été perçu via l'intranet.

Inscription aux examens des cours complémentaires

L'étudiant s'inscrit aux examens des cours complémentaires **auprès du secrétariat de son bac principal**. Les dates d'inscription sont communiquées aux étudiants sur les valves électroniques.

L'étudiant a la possibilité de présenter deux fois maximum par année académique l'examen d'un cours complémentaire.

Résultats des examens des cours complémentaires

Les notes obtenues pour les cours pris à titre complémentaire sont simplement entérinées par le jury de délibération du programme principal. Une attestation de résultats est transmise aux étudiants concernés.

En cas d'échec (ou de non-présentation) à l'issue de l'année académique, l'étudiant peut se réinscrire au(x) même(s) cours l'année suivante, moyennant nouveau paiement des droits d'inscription.

2) En 3^e année de baccalauréat : phase de finalisation du programme de bachelier supplémentaire

Inscription au programme de bachelier supplémentaire

Lorsqu'il arrive en 3^e année de son programme de bachelier principal, l'étudiant qui souhaite finaliser son programme de baccalauréat supplémentaire introduit, au plus tard le 4 octobre, un dossier de demande de validation d'acquis auprès de la *Commission de valorisation des acquis* de la Faculté dans laquelle il souhaite obtenir ce second diplôme. Celle-ci définit le cursus à suivre compte tenu des notes accumulées à titre complémentaire et du cursus principal déjà acquis. Les informations sur la procédure à suivre pour introduire un dossier sont disponibles sur la page web: <http://www.usaintlouis.be/sl/ceva.html>

L'étudiant peut en outre demander un étalement de ce programme sur deux années académiques.

Sur la base de la décision positive d'admission, l'étudiant se présente, au plus tard le 14 octobre, au service des inscriptions pour se faire inscrire au programme concerné et verse les droits d'inscription correspondants (voir ci-dessous).

L'étudiant qui n'est pas prêt à finaliser son programme de bachelier supplémentaire lorsqu'il est en 3^e année de programme principal peut postposer son inscription à ce deuxième programme à une année ultérieure, aux conditions financières décrites au point IV.

En résumé, à l'entame de sa 3^e année de bachelier, l'étudiant peut :

- soit finaliser son programme de baccalauréat supplémentaire en un an ;
- soit finaliser son programme de baccalauréat en deux ans (étalement). Dans ce cas, l'étudiant complète le formulaire adéquat ;
- soit continuer à anticiper des cours à titre complémentaire et choisir de s'inscrire plus tard au programme de baccalauréat supplémentaire.

Remarque : le choix de l'une ou l'autre solution n'est pas neutre en termes financiers (cfr point IV).

Inscription aux cours et aux examens

Une fois que l'étudiant est inscrit dans un programme de bachelier supplémentaire, l'inscription aux cours et aux examens est gérée par le secrétariat de la Faculté de ce deuxième programme (et non plus par le secrétariat facultaire de son programme principal). Les modalités d'inscription aux cours sont communiquées par voie d'affichage aux valves électroniques.

Délibération

Les règles habituelles de délibération sont d'application, y compris en cas d'étalement du programme sur deux ans.

La délibération du programme de bachelier supplémentaire est possible dès que l'étudiant a présenté au moins une fois tous les examens de l'épreuve et qu'il a été proclamé titulaire de son baccalauréat principal.

L'étudiant sera délibéré pour l'épreuve complète, soit en juin, soit en septembre. Par dérogation à l'article 4 des dispositions d'exécution du Règlement général des études et des examens (RGEE) pour la Faculté de Droit et à l'article 6 des dispositions d'exécution du Règlement général des études et des examens (RGEE) pour la Faculté de Sciences économiques, sociales, politiques et de la communication, l'étudiant a la possibilité de s'inscrire à des examens isolés à la session de juin. Dans ce cas, il sera délibéré en épreuve lors de la session de septembre.

En cas d'ajournement au programme de bachelier supplémentaire, l'étudiant peut s'y réinscrire en tant que bisseur. Si un nouvel étalement devait être sollicité, il sera subordonné à l'accord des autorités académiques.

IV. Tarifs 2013–2014

Phase d'anticipation

- Droit d'inscription à un cours pris à titre complémentaire (y compris 1 ou 2 examens) : 50 €/an avec un maximum à facturer par année académique équivalent au coût d'une inscription secondaire (cfr ci-dessous)

Phase de finalisation

- Droits d'inscription secondaire à un programme¹ :
droits normaux : 247 €, droits intermédiaires : 237 €, droits boursiers : 0 €
- Droits d'inscription principale à un programme² :
droits normaux : 835 €, droits intermédiaires : 374 €, droits boursiers : 0 €

¹ concerne l'inscription au baccalauréat supplémentaire, lorsqu'elle est prise simultanément à l'inscription en 3^e année du BA principal à Saint-Louis.

² concerne l'inscription au baccalauréat supplémentaire, lorsqu'elle est prise sans autre inscription à Saint-Louis.

- Droits d'inscription à la 2^e année d'étalement³ :
droits normaux : 66 €, droits intermédiaires : 24 €, droits boursiers : 0 €

V. Mesures transitoires pour les étudiants inscrits à un programme de bachelier supplémentaire avant 2011–2012

L'étudiant inscrit à un programme de bachelier supplémentaire avant 2011–2012, et sans discontinuité depuis cette inscription, reste soumis aux règles qui lui ont été communiquées au moment de son inscription, notamment :

- les droits d'inscription aux cours ayant été versés lors de la première inscription, seuls les droits d'inscription aux examens seront réclamés chaque année (ainsi que le droit d'inscription au rôle si c'est la seule inscription de l'étudiant à Saint-Louis) pour autant qu'il ait été inscrit à Saint-Louis sans discontinuité ;
- l'étudiant s'inscrit aux cours au début de chaque quadrimestre, au plus tard le **15 octobre 2013** pour les cours du 1^{er} quadrimestre, et au plus tard le **15 février 2014** pour les cours du 2^e quadrimestre ;
- l'étudiant s'inscrit aux examens aux dates fixées par le secrétariat de Faculté ;
- l'étudiant a la possibilité de présenter deux fois maximum par année académique l'examen d'un cours auquel il s'est inscrit pour l'année académique en cours ;
- l'étudiant qui souhaite finaliser son programme de bachelier supplémentaire au cours de l'année académique 2013–2014 en informe le secrétariat de la Faculté du programme de bachelier supplémentaire au plus tard le 4 octobre 2013. Son programme définitif est fixé par la Commission de valorisation des acquis. L'étudiant sera délibéré pour l'épreuve complète, soit en juin, soit en septembre. Par dérogation à l'article 4 des dispositions d'exécution du Règlement général des études et des examens (RGEE) pour la Faculté de Droit et à l'article 6 des dispositions d'exécution du Règlement général des études et des examens (RGEE) pour la Faculté de Sciences économiques, sociales, politiques et de la communication, l'étudiant a la possibilité de s'inscrire à des examens isolés à la session de juin. Dans ce cas, il sera délibéré en épreuve lors de la session de septembre ;
- le programme de bachelier supplémentaire doit être achevé au plus tard l'année académique qui suit celle de la délivrance du grade de bachelier principal. En cas d'ajournement, l'étudiant peut se réinscrire avec le statut de bisseur et paiement des droits complets.

L'étudiant inscrit à un programme de Bachelier supplémentaire avant 2011–2012, qui n'a plus été inscrit à Saint-Louis depuis au moins un an et qui souhaite se réinscrire en 2013–2014 à un programme supplémentaire déjà entamé entre dans le nouveau système.

³ concerne l'inscription à la deuxième partie du baccalauréat supplémentaire, en cas d'étalement

VI. Des questions ?

Le secrétariat administratif de la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de la communication vous donnera les informations sur les programmes de Bacheliers organisés en Sciences politiques, en Information et communication, en Sociologie et Anthropologie, en Sciences économiques et de gestion et en Ingénieur de gestion :

Mmes Caroline DEWEZ, Maud ALLARD et Cathy WAUTERS et M. Pierre FRANCK
Tél. : 02 211 79 07, 02 211 79 86, 02 211 78 79
Fax : 02 211 78 54
Courriel : espo@fusl.ac.be
Bureau : Marais 109 – 3^e étage – 313

Le secrétariat administratif de la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines vous donnera les informations relatives aux programmes de Bacheliers supplémentaires en Philosophie, en Histoire et en Langues et littératures françaises : romanes.

Mmes Dominique GRIVEGNEE et Maud ALLARD
Tél. : 02 211 78 69
Fax : 02 211 78 54
Courriel : philo@fusl.ac.be
Bureau : Marais 109 – 3^e étage – 315

Le secrétariat administratif de la Faculté de droit vous donnera les informations relatives au programme de Bachelier supplémentaire en Droit.

Mmes Elzbieta FOLK, Dominique LABAR, Shokooh SADEGHZADEH et
M. Alain VAN ASSCHE
Tél. : 02 211 78 10, 02 211 79 85 et 02 211 78 39
Fax : 02 211 78 54
Courriel : droit@fusl.ac.be
Bureau : Marais 109 – 3^e étage – 310